



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12-POS-014

Déposé le : 27 NOV. 2012

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

### Titre du postulat

Allongement des délais de permis de construire dans le canton : une mesure complémentaire à la simplification des procédures

### Texte déposé

Lors de la mise à l'enquête et de l'obtention d'un permis de construire, un maître d'œuvre dispose de 2 ans pour débiter ses travaux. Il peut prolonger cette durée d'une année, moyennant une demande préalable, ce qui lui offre au total 3 ans pour débiter ses travaux. Si ces derniers n'ont pas débutés au terme des 3 ans, le maître d'œuvre perdra alors le droit de construire, de rénover ou d'aménager son bâtiment.

Dans une conjoncture en passe de se durcir ces prochaines années, les projets immobilisés pourraient engendrer le dépassement des délais et la perte d'obtention de permis de construire. Lors de surélévation de bâtiments existants par exemple, le propriétaire met souvent à l'enquête afin de déterminer s'il peut ou non obtenir un permis de construire. C'est seulement une fois celui-ci obtenu, qu'il cherche des solutions pour effectuer les travaux. Dans les cas de partenariat publics-privés spectre des recours et votations, laissent présager le dépassement des délais de permis de construire qui décourage ainsi les investisseurs et nuit à la réalisation de projets. Enfin, pour les collectivités publiques lors de projets intercommunaux la multitude d'acteurs concernés et les différentes étapes de préparation de dossier et de recherche de crédit, sont également des freins à la réalisation de projets dans les temps. Si l'accélération des procédures doit être une priorité dans le

canton de Vaud, le risque de dépassement de délai de permis de construire ne doit pas être une barrière à la réalisation de projets d'envergure tels des musées et projets intercommunaux. Pour mémoire, les délais de délai du permis et de la prolongation de nos cantons voisins :

- Neuchâtel : permis 2 ans – prolongation 2 ans
- Valais : permis 3 ans – prolongation 2 ans
- Genève : permis 2 ans – prolongation 1 an
- Fribourg : permis 2 ans – prolongation 2 ans

Compte tenu de ce qui précède, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité :

- d'allonger les durées de permis de construire de deux ans à trois ans
- d'allonger la possibilité de prolongation d'un permis de construire déjà délivré d'un à deux ans.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Volet Pierre

Signature :



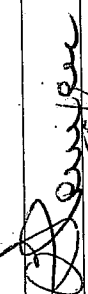

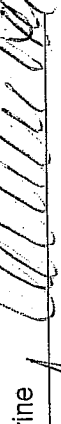
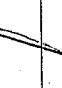
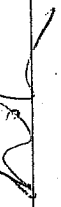




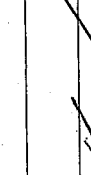

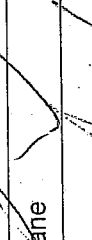



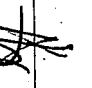
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezencón Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian		Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine		Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia		Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël		Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale		Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel		Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe		Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas		Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude		Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier		Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel		Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine		Rey-Marion Ailette	Venezelos Vassilis
Melly Serge		Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne		Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel		Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe		Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard		Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane		Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele		Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques		Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice		Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques		Rydlo Alexandre	Züger Eric